

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2016-787/PR/MB portant affectation une parcelle de terrain.

n° 2016-787/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
24 novembre 2016

Numéro JO  
n° 22 du 30/11/2016

Date du numéro  
30 novembre 2016

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

**VU**La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

**VU**Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Novembre 2016.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Il est affecté au Ministère de l'Economie des Finances chargé de l'industrie une parcelle de terrain sis dans l'enceinte de l'ancien site de la gare d'une superficie de 12 000 m2.

### Article 2

La dite parcelle de terrain est destinée à l'implantation de Silk Road International Bank.

### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des domaines et de la Conservation Foncière, fera remise de la dite au représentant du Ministère de l'Economie des Finances.Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain attribué ainsi que la détermination de ses limites.

---

**Article 4**

Le présent arrêté sera enregistré gratuitement, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**